

TARIFS 2019 DE LA MARPA DU PAYS D'URFE

Logement	Loyer / jours	Charges locatives/ jours	Charges fonctionnement/ jours	Exemple pour 30 jours
T1 bis Studio	13.30	12.50	8.50	1029
T1 bis confort 2 pièce	15	12.50	8.50	1080
T2 40m² 1 Personne	16.50	25	8.50	1500
T2 40m² 2 Personnes	16.50	26	11.50	1620
T2 48m² 1 Personne	18	26	8.50	1575
T2 48m² 2 Personnes	18	27	11.50	1695
LOCATION TEMPORAIRE	17	12.50	8.50	1140

REPAS RESIDENT :

Petit – déjeuner : 2 €

Déjeuner : 7€

Diner : 3€

Soit une pension complète pour 12 € par jour.

REPAS DE PROXIMITE :

(Personnes âgées de plus de 60 ans du territoire)

Déjeuner : 9€

Diner : 5€

REPAS INVITE :

Déjeuner : 12€

Diner : 5 €

LESSIVE :

Lavage / séchage : 8 €

Repassage : 4€

HEURE SUPPLEMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT : 23€/h

EXPLICATION TARIFS :

Loyer : Le loyer comprend la redevance au bailleur social

Charges locatives : Les charges locatives comprennent l'eau, l'électricité, le chauffage, la taxe des ordures ménagères, les frais administratifs

Charges fonctionnement : Les charges de fonctionnement comprennent tous les frais relatifs à la MARPA, comme les frais de personnel ou de produits d'entretien, ainsi que la téléassistance. Elles assurent également à chaque résident deux heures d'accompagnement par mois, à organiser en lien avec la responsable.